

Passeport

Ville d'Essé

Les demandes de passeports sont à effectuer auprès d'une mairie équipée d'un dispositif d'enregistrement. En Ille et Vilaine, 55 communes en sont équipées, la liste est disponible sur le site de la préfecture d'Ille et Vilaine : [Consulter la liste des mairies habilitées pour les papiers d'identité](#)

Les communes les plus proches d'Essé sont Janzé, Corps-Nuds et La Guerche de Bretagne (**démarche uniquement sur rendez-vous**).

Les délais d'obtention de rendez-vous étant assez long actuellement, nous vous recommandons d'anticiper vos démarches.

Effectuer sa demande de carte d'identité en 4 étapes

Où s'adresser ?

Accueil

1 Rue de la Seiche

02 99 47 06 01

rgba(255,255,255,1)